

Le défi des infrastructures en Méditerranée : le potentiel des partenariats public-privé

Déclaration conjointe

Conclusions de la 9^e Conférence FEMIP, 30 mai 2011, Casablanca, Maroc

Conscients du potentiel pour des initiatives régionales qui promeuvent les PPP dans la région méditerranéenne, les participants reconnaissent :

1. L'importance de l'accès aux services d'infrastructure performants afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la compétitivité régionale des pays partenaires de la Méditerranée;
2. L'avantage pour les secteurs public et privé de mettre en commun, dans le cadre de partenariats, leurs ressources financières, techniques et de gestion dans le but d'améliorer la fourniture, les services et la maintenance des infrastructures, en particulier dans les secteurs où la supervision et la propriété par les autorités publiques sont souhaitées ;
3. Les progrès accomplis par les pays partenaires de la Méditerranée dans le renforcement de leur expertise juridique et financière, afin de faciliter et réussir la mise en œuvre de leurs programmes PPP en cours et envisagés ;
4. Les avantages découlant du partage d'expériences réussies et des leçons tirées dans le développement de PPP dans les pays de la région, tant pour améliorer l'efficacité des services publics que pour réaliser les gains économiques et sociaux escomptés ;

Les pays partenaires méditerranéens ont été invités à :

5. Évaluer et examiner leurs cadres juridique et financier respectifs relatifs aux PPP et le cas échéant, améliorer l'environnement législatif, institutionnel et la régulation, ainsi que l'environnement financier nécessaire pour satisfaire les besoins de financement de projets PPP ;
6. Renforcer l'expertise liée aux processus et procédures de mise en œuvre de programmes et projets PPP ;
7. Renforcer la coopération régionale et le partage des connaissances concernant les PPP et ce, à travers notamment les unités PPP existantes.

La Banque européenne d'investissement et ses partenaires ont exprimé leur engagement à :

8. Accroître leur soutien aux pays méditerranéens partenaires, pour répondre aux défis de développement des infrastructures grâce à un soutien financier et technique, notamment pour la mise en œuvre de projets PPP pilotes, et, concernant la BEI et ses partenaires européens, en tenant compte en particulier de la Communication 2011-303 de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure intitulée «*Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation*» ;
9. Continuer à accorder un appui technique aux pays partenaires de la Méditerranée pour les aider dans la mise en place d'un cadre juridique et financier des PPP et notamment à travers la formulation d'un cadre de politique générale des PPP, l'introduction de réformes juridiques, le renforcement institutionnel et une plus grande disponibilité de ressources financières pour le développement des infrastructures ;
10. Aider les pays partenaires méditerranéens, sur une base mutuellement agréée, dans leurs programmes de renforcement des capacités ; et
11. Renforcer la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des PPP grâce à des échanges de réseaux visant à promouvoir le partage d'expériences.